United States and Canada compliance

This equipment complies with FCC radiation exposure limits set forth for an occupational/controlled environment and with the mobile requirements for RF exposure for portable use conditions in accordance with RSS-102 Issue 5. This equipment should be operated with a minimum distance of 20cm between the radiator and your body. Operation is subject to the following two conditions:

- (1) this device may not cause harmful interference, and
- (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

No changes shall be made to the equipment without the manufacturer's permission as this may void the user's authority to operate the equipment.

Conformité des États-Unis et Canada

Cet équipement est conforme aux limites d'exposition aux radiations de la FCC définies pour un environnement professionnel / contrôlé et aux exigences mobiles en matière d'exposition aux radiofréquences pour les conditions d'utilisation portables, conformément à la norme RSS-102, édition 5. Cet équipement doit être utilisé à une distance minimale de 20 cm radiateur et votre corps. Son fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes :

(1) cet appareil ne doit pas causer d'interférence nuisible, et (2) cet appareil doit accepter toutes les interférences reçues, y compris celles qui peuvent causer un fonctionnement indésirable de l'appareil.

Aucune modification ne doit être apportée à l'équipement sans la permission du fabricant, étant donné que ce peut être le droit de l'utilisateur de faire fonctionner l'équipement.